

Texte  **DÉBATS** jeudi 20 décembre 2012

# Blanchiment d'argent: jusqu'où ira la Suisse?

»Lionel Halpérin

Dans son édition du mardi 11 décembre 2012, Le Temps a fait paraître un article traitant des débats en cours devant le Conseil des Etats relatifs à la communication en matière de blanchiment d'argent.

Ce projet porte sur l'obligation qui serait faite au MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) de communiquer à des autorités anti-blanchiment étrangères des informations couvertes par le secret bancaire en signalant des opérations suspectes.

Je ne sais si, comme l'explique le journaliste Denis Masméjan, ces propositions du Conseil fédéral seront adoptées sans réel débat par les Chambres. Permettez-moi toutefois de relever quelques éléments qui devraient amener nos parlementaires à réfléchir avant d'obtempérer à ce qui s'apparente à un diktat étranger.

1. L'idée de permettre à une autorité administrative et policière (voire de l'obliger) à communiquer des informations relevant de la sphère privée des individus sur la base de simples suspicions à d'autres autorités policières étrangères sans soumettre cette transmission au contrôle des juges est contraire aux fondements de l'entraide entre les Etats et au principe de la séparation des pouvoirs puisque des fonctionnaires seront amenés à décider seuls du transfert d'information sans que personne ne vérifie si ce transfert est justifié, c'est donc le règne de l'arbitraire.

2. Il est expliqué par le Conseil fédéral que, si nous n'acceptons pas de mettre en place un tel système, nous risquons d'être exclus du groupe dit Egmont, qui réunit les cellules de renseignements financiers de 127 pays et aurait menacé la Suisse de telles sanctions.

Outre qu'il n'est jamais conseillé de céder au chantage, personne n'explique les graves conséquences qu'il y aurait pour la Suisse à ne plus faire partie de ce club. En effet, ce groupe se définit lui-même comme un groupe informel pour stimuler la coopération internationale, son but est apparemment d'étendre l'échange d'informations internationales (il n'est pas certain que la Suisse soit particulièrement demanderesse sur ce sujet), d'offrir des formations au personnel chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent (la Suisse est reconnue pour être probablement le pays où la réflexion et la mise en œuvre des normes anti-blanchiment sont les plus poussées au monde) ou encore d'améliorer la communication entre les autorités des différents pays par des moyens technologiques.

A priori, aucun des objectifs fixés par ce Groupe Egmont n'est de nature à apporter à la Suisse des avantages tels qu'il faudrait à tout prix, et à notre corps défendant, accepter un tel diktat.

3. Plus grave, la liste des membres du Groupe Egmont comprend notamment les démocraties «exemplaires» que sont l'Azerbaïdjan, Bahreïn, la Biélorussie, l'Egypte, le Kazakhstan ou la Syrie de Monsieur Bachar el-Assad, pour ne citer que quelques-uns des régimes qui font régulièrement l'actualité pour les violations répétées des droits de l'homme qui s'y déroulent. En acceptant les nouvelles règles du jeu proposées par le Conseil fédéral, la Suisse s'engagerait donc, sous couvert d'un renforcement de la coopération internationale et de la lutte contre le blanchiment d'argent, à fournir aux polices de ces Etats des informations portant sur la sphère privée de ressortissants dont certains sont potentiellement des opposants politiques.

Peut-on sérieusement imaginer un seul instant que la police de régimes dictatoriaux voire sanguinaires se contente d'utiliser ces informations pour envoyer des demandes d'entraide aux autorités suisses et qu'elles n'en feront aucun usage contre les opposants ainsi démasqués?

L'honneur de la Suisse serait de refuser une telle collaboration moralement et juridiquement indéfendable, quitte à se voir expulser d'un groupe sans aucune légitimation démocratique qui comprend quelques-uns des régimes les plus infréquentables de notre planète.